

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GENISSIEUX (Drôme)
SEANCE DU 08 JUILLET 2026**

Nombre de membres en exercice 19
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération 19
Date de la convocation et d'affichage 03 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit du mois de juillet à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Génissieux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. CELLIER Joseph, Maire.

PRESENTS : CELLIER Joseph, JAUBERT Elonia, DIDIER Amélie, GRENIER Emmanuel, SERILLON Christelle, PARREAULT René, CHAPET Michel, MANGOT Thierry, SCHEICHTELE Gilbert, MONTAGNON Dominique, LOMBARDI Sylvie, LOZEVIS Alexandra, DAVID Daniel, MARCHAND Sylvie, LEMAITRE Patrick, PARIS Marie-Edith.

ABSENT EXCUSÉS : CAROFF Juliette, DUCROS Maryse, DELOURME Ludovic.

PROCURATIONS : CAROFF Juliette donne pour à Joseph CELLIER, DUCROS Maryse donne pouvoir à DAVID Daniel, DELOURME Ludovic donne pouvoir à MARCHAND Sylvie.

Amélie DIDIER a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

N°2026-069 REGLEMENT INTERIEUR D'UTILISATION DES SALLES ET BATIMENTS

LA SEANCE EST OUVERTE

- Monsieur LEMAITRE expose :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les salles et bâtiments communaux peuvent, dans le cadre de la gestion du domaine communal, être mise à la disposition des différents utilisateurs qui en feraient la demande pour l'exercice d'activités récréatives, éducatives, culturelles, sportives et plus généralement de loisirs ainsi que pour la tenue de réunions et de conférences.

Dans le but de faciliter le fonctionnement des salles et bâtiments mis à la disposition du public ou des associations, il est proposé de les réglementer.

Les modalités d'utilisation de cet équipement doivent être définies afin que les mises à dispositions à ces catégories d'usagers se déroulent dans des conditions optimales.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé de M. LEMAITRE,

- Après délibération et vote par 18 voix pour et 1 abstention (Mme DUCROS) :

- **APPROUVE** le règlement tel qu'il figure en annexe,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches administratives correspondantes de la présente décision.

Mme Amélie DIDIER,
Secrétaire.

Pour copie conforme
M. Joseph CELLIER, Maire.

